

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 mars 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h34**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-03-56

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par le conseiller Alain Demers.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 9 février 2026
 - 4.2 - Séance extraordinaire du 18 février 2026
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS
- 6 - ADMINISTRATION
 - 6.1 - Revenus cumulés au 28 février 2026
 - 6.2 - Dépenses et salaires de février 2026
 - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 décembre 2025
 - 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de Pâques
 - 6.5 - Formation pour Direction en ligne
- 7 - CORRESPONDANCES
 - 7.1 - A Titre d'Information
 - 7.2 - A titre Décisionnelles
- 8 - RESSOURCES HUMAINES
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX
 - 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

9.2 - URBANISME

9.2.1 - Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement - février 2026

9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

9.3.1 - Participation du Directeur des travaux publics et de la voirie au 60e Congrès annuel de l'Association québécoise des transports (AQTr)

9.3.2 - DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR L'ACHAT DE PIERRE

9.3.3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE DIESEL ET DE PROPANE

9.3.4 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA LOCATION DE CAMION AU KM/TONNE

9.3.5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE, INCLUANT LE TRANSPORT

9.3.6 - DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR SCellement DE FISSURES

9.3.7 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION D'ABAT DE POUSSIÈRE

9.3.8 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

9.3.9 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE D'HIVER

9.3.10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PELOUSE

9.3.11 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PAYSAGER

9.4 - SECURITE CIVILE

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-03-57

4.1 - Séance ordinaire du 9 février 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 février 2026;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 février 2026 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

2026-03-58

4.2 - Séance extraordinaire du 18 février 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 18 février 2026;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Caroline Pinette appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 18 février 2026 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 4. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus cumulés au 28 février 2026

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2026 au 28 février 2026**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que \$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2026-03-59

6.2 - Dépenses et salaires de février 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de février 2026 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 64 988.23\$, ainsi que des factures s'élevant à 65 008.30\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 28 février 2026 Auquel s'ajoute un montant de 30 578.50\$ consigné au rapport des salaires nets du 28 février 2026. Le tout totalisant un montant global de 160 575.03\$

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 31 décembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 28 février 2026.

2026-03-60

6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de Pâques

CONSIDÉRANT les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les congés de Pâques sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par la conseillère Caroline Pinette résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 2 avril 2026 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 7 avril 2026** aux heures habituelles;
- **QUE** l'horaire prévu pour les travailleurs aux services publics soit sur appel en alternance selon l'horaire proposé par le responsable des travaux publics à la direction générale et que tous les travailleurs seront au travail si des déneigements sont nécessaires.

Adopté à l'unanimité

2026-03-61

6.5 - Formation pour Direction en ligne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère trouve que la formation est importante ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une formation en ligne pour les directeur/trices générales ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu :

- **D'AUTORISER** la participation de la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valère, Madame. Annick Girouard à la formation en ligne les 28 mai 2026, 4 juin 2026 et le 10 juin 2026 prochain au montant de 495.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d'Information

7.2 - A titre Décisionnelles

8 - RESSOURCES HUMAINES

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

9.2 - URBANISME

2026-03-62

9.2.1 - Rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement - février 2026

IL est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Alain Demers et résolu:

D'ACCEPTER le

Dépôt des rapports d'activités et des permis pour le mois de février 2026.

Communication est donnée des rapports de madame Mélanie Dion, l'officier municipale en bâtiment et environnement.

9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

2026-03-63

9.3.1 - Participation du Directeur des travaux publics et de la voirie au 60e Congrès annuel de l'Association québécoise des transports (AQTr)

CONSIDÉRANT l'Adhésion du directeur de la voirie monsieur Jean Thibault à l'association Québécoise des Transports (AQTr) ;

CONSIDÉRANT que le Congrès annuel de l'AQTr constitue le plus grand rassemblement d'acteurs de l'industrie des transports au Québec. Plus de **700 participants** sont attendus à cet événement annuel et constitue un évènement incontournable pour ses membres et offre un vaste de choix de formations et une programmation riche composée de conférence et de moments dédiés au réseautage;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de l'AQTr offre diverses formations pour ses membres qui s'avèrent très pertinentes et utiles dans l'accomplissement de leurs tâches;

Sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyée par le conseiller Olivier Jacques et résolu:

- **D'AUTORISER** la participation du directeur de la voirie et des travaux publics de la municipalité au 60eme congrès annuel de l'AQTr qui se tiendra du **27 au 29 avril 2026** au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe.
- **QUE** les frais d'hébergement et de nourriture soient remboursés ainsi que les frais de déplacement soient remboursés telle que la politique interne le mentionne.

Adopté à l'unanimité

2026-03-64

9.3.2 - DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR L'ACHAT DE PIERRE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prévaloir de pierre concassée aux fins d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle **382-2021** de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Olivier Jacques et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions publiques par l'entremise du site SEAO pour l'achat de pierre concassée pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **PIERRE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-65

9.3.3 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE DIESEL ET DE PROPANE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prévaloir de Diesel et de propane aux fins de son fonctionnement;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de diesel, du biodiesel et du propane selon la disponibilité pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **DIESEL ET PROPANE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-66

9.3.4 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LA LOCATION DE CAMION AU KM/TONNE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de pourvoir à la location de camion au KM/TONNE;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour la location de camion au kilomètre/Tonne pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2026. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION TRANSPORT DE PIERRE AU KILOMÈTRE/TONNE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-67

9.3.5 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SABLE, INCLUANT LE TRANSPORT

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir du sable en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sable, incluant le transport pour l'année 2026 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION FOURNITURE ET TRANSPORT DE SABLE CLASSE A AU KILOMÈTRE / TONNE** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-68

9.3.6 - DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR SCHELLEMENT DE FISSURES

Sur la proposition de la conseillère Caroline Pinette et appuyée par le conseiller Yannick Trépanier et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter une demande de soumission pour le scellement des fissures notées sur nos routes par l'équipe des travaux publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-69

9.3.7 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION D'ABAT DE POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de procéder à l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide pour la poursuite de ses services;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins de la Municipalité de Saint-Valère. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **Abat de poussière** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-70

9.3.8 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Alain Demers et résolu :

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2026 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.
- **QUE** les soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION FOURNITURE DE SEL DE DÉGLACAGE DES CHAUSSÉES) (chlorure de sodium)**».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2026-03-71

9.3.9 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L' ACHAT DE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT la nécessité pour la voirie de la municipalité de Saint-Valère de se prémunir du sable en vue de la poursuite de ses services surtout en temps hivernal;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par la conseillère Caroline Pinette et résolu:

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation pour l'achat de sable pour la saison hivernale 2026 pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère.

QUE les soumissions soient cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION FOURNITURE DE SABLE d'HIVER** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-72

9.3.10 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PELOUSE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Saint-Valère de pourvoir à l'entretien de la pelouse pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Olivier Jacques et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien de la pelouse pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2026. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUMISSION ENTRETIEN PELOUSE 2026** ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2026-03-73

9.3.11 - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR ENTRETIEN PAYSAGER

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de Saint-Valère de pourvoir à l'entretien paysager pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT les prescrits de l'article 7 du Règlement de la gestion contractuelle 382-2021 de la municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Demers et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu :

- **QUE** le conseil autorise la directrice générale madame Annick Girouard à solliciter des soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs se trouvant sur le territoire de la Région d'Arthabaska pour l'entretien paysager pour le compte de la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2026. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier

recommandé ou être remises en main propre à la direction générale et porter la mention « **SOUSSION ENTRETIEN PAYSAGER 2026**».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9.4 - SECURITE CIVILE

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :223; # transactions; 602; # livres numérique 12

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics **le rapport est dans le D**

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

2026-03-74

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon

QUE la séance est levée à 20h28

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière